

**CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

SAISINE

SUR

*LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES OUTRE-MER
(Décision du Bureau du 22 mars 2022 – NS221210)*

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement n'est pas effectif dans tous les départements et régions d'Outre-mer. La situation est particulièrement préoccupante à Mayotte, où 31,7 % de la population n'a pas accès à l'eau courante dans son logement et 59 % est dépourvue du confort sanitaire de base (coalition eau octobre 2020). En Guyane, ce sont entre 15 et 20 % de la population qui n'ont pas accès à l'eau alors que la Guyane dispose de la troisième réserve d'eau du monde (selon l'INSEE). A la Réunion, un habitant sur deux ne peut pas boire l'eau du robinet car impropre à la consommation. En Guadeloupe et Martinique, les habitants subissent des coupures d'eau incessantes, sans compter la pollution des cours d'eau et des sources au chlordécone qui va rester présent dans les sols et les eaux durant de nombreuses années.

Les tarifs de l'eau sont souvent bien plus élevés que dans l'Hexagone, ainsi en Guadeloupe et Martinique, l'eau est la plus chère de France. Au regard du taux de pauvreté plus élevé en Outre-mer que dans l'Hexagone, le poids dans les budgets des ménages des dépenses contraintes liés à la consommation d'eau courante est disproportionné et inégalitaire. La facture d'eau peut atteindre 6 à 7 euros du mètre cube dans certains endroits. La vétusté des réseaux de distribution entraîne des déperditions importantes : 60% de l'eau est perdue du fait du mauvais entretien des réseaux en Guadeloupe.

Les carences d'accès à l'eau potable ont été particulièrement préjudiciables avec la crise sanitaire. Cette ressource essentielle en matière de santé publique a manqué au moment où son utilité pour combattre les maladies était indispensable. Lors du confinement, ces carences ont même conduit le CHU de Guadeloupe à demander aux patients, en raison du caractère intermittent de la distribution et de l'insuffisante qualité de l'eau, de venir avec leurs propres bouteilles d'eau.

Les actions en justice se multiplient, tandis que des collectifs citoyens et associations s'organisent pour demander le remboursement des achats de bouteilles d'eau. La crise sanitaire a accentué les problèmes qui ne sont déjà pas acceptables en temps normal. L'accès à l'eau représente un enjeu majeur en termes de santé, de dignité et de lutte contre les inégalités.

Le plan « Eau-DOM », signé en 2016, prévu pour une durée de 10 ans, concerne les collectivités gestionnaires de services d'eau potable ou d'assainissement des cinq DROM et Saint-Martin, par la signature de contrats de progrès avec chaque collectivité pour 5 ans. Comment est-t-il mis en œuvre, ou en sommes-nous ? Le plan de relance prévoit 50 millions d'euros supplémentaires pour les réseaux d'eau et assainissement pour les DROM alors que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guadeloupe évalue les besoins à 950 millions pour ce seul territoire.

De nombreux travaux ont été diligentés ces dernières années par les pouvoirs publics, la mise en place des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), loi du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe... comment les collectivités locales ont intégré dans leur

politique la gouvernance de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les différents territoires ?

Il sera également nécessaire d'appréhender les conséquences du changement climatique sur les ressources en eau pour prévenir les risques, mais aussi prendre en compte les évolutions démographiques pour concilier gestion de l'eau avec le développement économique dans le respect de l'environnement et des écosystèmes. Ce sujet d'actualité s'inscrit dans les axes stratégiques du CESE (axe 1. résilience) et l'accès à l'eau répond à un besoin fondamental reconnu par l'ONU depuis 2010.

La délégation aux Outre-mer établira une évaluation de la mise en œuvre des différentes actions et plans, à partir d'un diagnostic territoire par territoire. Un travail transversal avec les CESER permettra de compléter cette vue d'ensemble.

Le Bureau, lors de sa réunion du 22 mars 2022, a confié à la délégation aux Outre-mer la préparation d'un projet d'avis sur *La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer*, qui fera l'objet d'une présentation en séance plénière lors du troisième trimestre 2022.